



Ecole Terra Stella Natura SÀRL

Contrat de formation en Phytothérapie - Session 2026-2028

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Date de naissance :

Adresse électronique :

Adresse postale complète :

Professions :

Cocontractants : Ce contrat est conclu entre l'école Terra Stella Natura Sarl, représentée par Eric Forestier, Sylvie Muller Forestier et Anthony Van Rossem, et l'apprenant dont le nom figure ci-dessus, concluant ce contrat de formation en phytothérapie.

Contrat, conditions générales et charte de l'école : Par la signature du présent contrat et /ou par le paiement de l'acompte (qui vaut acceptation du présent contrat), l'apprenant reconnaît avoir pris connaissance et accepté la charte de l'école ainsi les conditions générales qui s'appliquent au présent contrat.

Formation visée par ce contrat : L'apprenant s'engage pour une formation de 300h en Phytothérapie entre le 24.08.26 et fin juin 2028., dont le contenu est visé dans la plaquette qui dure sur 37,5 jours (certains samedi, dimanche - années 1 et 2, certains lundi en année 1, certains jeudis en année 2), examens inclus.

Prix de la formation : 6750 frs ; un **acompte non remboursable de 300frs** est demandé à l'inscription. Un surcoût de 5% est appliqué pour un paiement au-delà de 5 mensualités par année (le montant total de la formation serait alors 7087,50 frs, soit 3543,75 frs par année.).

Choix de l'option de paiement du solde de formation :

- 6450 frs. Il se paye en 5 mensualités successive de 645 frs chaque année sur 2 années
- 6787,50 frs. Il se paye en 9 mensualités de 340frs et 1 mensualité de 333,75frs chaque année sur 2 années.

Supports de formation : Envoyés par email ou téléchargés par l'apprenant, ils seront imprimés par l'apprenant s'il souhaite une version papier.

Lu et approuvé et signé en 2 exemplaires le,

L'apprenant

Terra Stella Natura Sàrl